

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

- Carte Nationale d'Identité Sécurisée
- Pour **une première demande de CNIS ou si ancienne carte cartonnée ou carte périmée de plus de cinq ans** fournir 1 copie intégrale d'acte de naissance **récente** (moins de 3 mois) ou passeport en cours de validité
- 1 photo d'identité en couleur ou noir et blanc (35 x 45 mm) **identiques de moins de 6 mois** aux nouvelles normes
- 1 justificatif (original) de domicile **de moins de 6 mois** parmi la liste suivante :
 - ▶ avis d'imposition ou de non imposition
 - ▶ facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou portable
 - ▶ titre de propriété ou contrat de location en cours de validité dûment signé
 - ▶ quittance de loyer (émanant d'une agence)
 - ▶ quittance d'assurance logement
- + Pour les personnes majeures habitants chez un particulier (parents, amis...)**
 - une attestation sur l'honneur de l'hébergeant attestant héberger le demandeur
 - 1 justificatif de domicile et carte d'identité de l'hébergeant.
- + Pour les enfants mineurs**
 - photocopie** du jugement désignant l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant (si divorce ou séparation de corps)
 - carte d'identité du parent demandeur.
- en cas de perte**, une déclaration établie en Mairie, **en cas de vol** une déclaration établie à la police nationale ou gendarmerie, **dans les deux cas, fournir un timbre fiscal à 25 €+ copie d'un document avec photo + acte de naissance**
- En cas de veuvage pour les femmes : acte de décès de l'époux.
- En cas de tutelle ou curatelle : copie du jugement délivré par le Tribunal et autorisation du tuteur pour l'établissement et remise du document d'identité.
- Utilisation du Nom de l'ex-époux : photocopie du jugement de divorce ou l'autorisation écrite de l'ex-époux avec légalisation de la signature.

DANS TOUS LES CAS, PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR, ACCOMPAGNÉ DE SON REPRESENTANT LEGAL S'IL EST MINEUR OU PLACÉ SOUS TUTELLE.